

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

10 novembre 2017

Date d'affichage :

23 novembre 2017

L'AN deux mille dix-sept, le **16 novembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 10 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
absent

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Stéphane FRIAUD

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Michèle SCHOTTEY

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2017**

QUESTION N° 30

OBJET : Accueils de loisirs : mise à disposition de la piscine Béatrice Hess

RAPPORTEUR : Michèle SCHOTTEY

Question étudiée par la Commission n°1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 26 octobre 2017.

Dans le cadre des vacances scolaires, les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) de la Commune emmènent régulièrement les enfants de 3 à 12 ans, à la Piscine Béatrice Hess, propriété de Riom Limagne et Volcans. Il est proposé d'établir par convention les modalités d'utilisation de ces installations.

Les périodes concernées sont :

- Période scolaire : mercredi après-midi,
- Petites vacances scolaires : durant les heures d'ouverture au public
- Grandes vacances d'été

Les activités proposées à la piscine sont réalisées en partenariat avec les ETAPS de la Commune de Riom. Le planning de mise à disposition est établi en amont de chaque période de fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Il est à noter que l'accès à cet équipement est payant pour l'année 2017/2018, à raison de :

- 1,50 € pour les enfants
- 2.65 € pour les accompagnateurs

Chaque année les tarifs sont révisés par délibération de Riom Limagne et Volcans.

La durée de cette convention est d'une année scolaire et sera renouvelable par tacite reconduction à chaque rentrée scolaire, en septembre. Cette convention prend effet au 16 novembre 2017.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention avec Riom Limagne et Volcans pour l'utilisation des installations de la piscine Béatrice HESS.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 16 novembre 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL